

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Début : 19h30

Fin : 20h50

Secrétaire de séance : Antoine ROQUE

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Jean SOURGET, Adjoint	X		
Françoise MICAELO, Adjoint	X		
Florence BERRY, Adjoint	X		
Philippe DUBROCA, Conseiller	X		
Nicole CHANFREAU, Conseiller	X		
Bruno DELAS, Conseiller	X		Arrivée à 19h45
Sylvie AMALRIC, Conseiller	X		
Antoine ROQUE, Conseiller	X		
Marilys BIRAC, Conseiller	X		
Valérie BOISSELIER, Conseiller	X		Arrivée à 19h35
Nathalie CARRASSET, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		Arrivée à 19h35

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. Délibérations

1. Budget communal - Affectation du résultat 2019
2. Vote du budget communal
3. Budget irrigation - Affectation du résultat 2019
4. Vote du budget irrigation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

5. Demande de remise sur le tarif de mise à disposition de la Maison des sportifs

II. Questions diverses / Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Budget communal - Affectation du résultat 2019

Le Maire rappelle que, après avoir adopté le compte administratif 2019, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice.

➤ **Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

1. <u>FONCTIONNEMENT</u> :	R.002 - Excédent N-1 :	167 401.21
	Excédent N :	169 791.28
	Excédent cumulé :	337 192.49

2. <u>INVESTISSEMENT</u> :	R.001 - Excédent N-1 :	181 664.35
	Déficit N :	- 214 683.45
	Déficit cumulé :	- 33 019.10

3. <u>R.A.R</u> :	R.A.R. DEPENSES :	51 588.01
	R.A.R. RECETTES :	0

➤ **Il convient de procéder à l'affectation suivante :**

Inv- R.1068 - affect. résultats :	175 862.11
Inv- D. 001 - déficit reporté :	33 019.10
Fonct- R. 002 - excédent reporté :	161 330.38

VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Vote du budget communal (tableau joint)

Considérant l'importance des dépenses de télécommunications, Françoise MICAELO demande la renégociation des contrats téléphoniques.

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

3. Budget irrigation - Affectation du résultat 2019

Le Maire rappelle que, après avoir adopté le compte administratif 2019, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice.

➤ **Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

1. <u>FONCTIONNEMENT</u> :	R.002 - Excédent N-1 :	16 831.38
	Excédent N :	117.83
	Excédent cumulé :	16 949.21

2. <u>INVESTISSEMENT</u> :	R.001 Excédent N-1 :	44 907.51
	Déficit N :	- 10 132.51
	Excédent cumulé :	34 775.00

3. <u>R.A.R</u> :	R.A.R. DEPENSES :	0
	R.A.R. RECETTES :	0

➤ **Il convient de procéder à l'affectation suivante :**

Inv- **R. 1068 - affect. résultats :** 2 000.00

Inv- **R. 001 - excédent reporté :** 32 775.00

Fonct- **R. 002 - excédent reporté :** 16 949.21

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

4. Vote du budget irrigation (tableau joint)

Philippe DUBROCA fait part au Conseil Municipal d'un différend administratif nous opposant à VNF (Voies Navigables de France) :

- **1^{er} point de différend** : le 16 avril 2019, VNF nous adresse une facture et un titre de recette de 10 156.48 € pour l'année 2019, alors même que la convention renouvelée est datée du 28 décembre 2019.

- **2nd point de différend** : alors qu'aucune modification d'ordre technique, administrative ou juridique n'est intervenue, VNF modifie la convention datée du 28 décembre 2019 en requalifiant l'usage de l'eau en usage public alors que depuis 1972 VNF la qualifiait d'usage agricole.

Pour ces motifs, un courrier a été adressé au pôle protection juridique de notre assureur Groupama afin d'obtenir un avis sur un possible recours en annulation de cette convention.

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

5. Demande de remise sur le tarif de mise à disposition de la Maison des Sportifs

Monsieur le Maire informe que Mme DARROMAN a loué la Maison des Sportifs le 07 mars 2020.

L'état des lieux d'entrée, réalisé en sa présence, a fait apparaître des défauts de nettoyage.

Suite à la réclamation de Mme DARROMAN et compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de lui accorder une remise de 50 € sur le tarif de mise à disposition de la Maison des Sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une remise de 50 € sur le tarif de mise à disposition de la Maison des Sportifs à Mme DARROMAN ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- **Planning permanences tenue du bureau de vote** : Permanences des élus au bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020.

(Le tableau définitif des répartitions sera envoyé aux Conseillers avant les élections).

- **Fin de mandat** : M. le Maire salue la présence de tous les conseillers et remercie vivement, lors de la dernière séance de ce mandat, les élus qui ne renouvellent par leur engagement au service de la commune.

Séance levée à 20h50.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux